

## PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

### SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

#### FEDERATION DU CREDIT MUTUEL ANTILLES - GUYANE

Siège social : Rue du professeur R Garcin 97200 Fort de France  
Siret : 682 033 261 00016

*Comptes globalisés approuvés  
par l'assemblée générale du 7 mai 2010*

#### I. Bilan au 31 décembre 2009 :

(En milliers d'euros.)

Actif	31/12/2009	31/12/2008	% d'évolution
Caisse, banques centrales, C.C.P	13 876	27 624	-50
Effets publics et valeurs assimilées			
Créances sur les établissements de crédit	147 339	198 088	-26
Opérations avec la clientèle	1 269 869	1 237 093	3
Obligations et autres titres à revenu fixe			
Actions et autres titres à revenu variable			
Participations et autres titres détenus à long terme	537	537	0
Parts dans les entreprises liées	3 413	3 326	3
Crédit-bail et location avec option d'achat			
Location simple			
Immobilisations incorporelles	613	612	0
Immobilisations corporelles	8 644	6 980	24
Capital souscrit non versé			
Actions propres			
Autres actifs	23 407	23 094	1
Comptes de régularisation	21 820	35 515	-39
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 489 518</b>	<b>1 532 869</b>	<b>-3</b>

Passif	31/12/2009	31/12/2008	% d'évolution
Banques centrales, C.C.P.			
Dettes envers les établissements de crédit	272 016	379 499	-28
Opérations avec la clientèle	973 718	875 033	11
Dettes représentées par un titre	21 194	59 733	NS
Autres passifs	9 336	12 656	-26
Comptes de régularisation	16 993	29 233	-42
Provisions	13 785	12 608	9
Dettes subordonnées			
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	60 921	56 781	7
Capitaux propres hors FRBG	121 555	107 326	13
Capital souscrit	44 298	36 323	22

Primes d'émission			
Réserves	70 159	60 412	16
Ecarts de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau (+/-)	-22	-54	NS
Résultat de l'exercice (+/-)	7 120	10 645	-33
Total du passif	1 489 518	1 532 869	-3

Hors bilan	31/12/2009	31/12/2008	% d'évolution
Engagements donnés :			
Engagements de financement	119 530	140 865	-15
Engagements de garantie	8 657	8 677	0
Engagements sur titres	0	0	NS
Engagements reçus :			
Engagements de financement	40 400	40 400	0
Engagements de garantie	47 518	47 296	0
Engagements sur titres	0	0	NS

## II. Compte de résultat :

(En milliers d'euros.)

	31/12/2009	31/12/2008	% d'évolution
Intérêts et produits assimilés	76 943	76 395	1
Intérêts et charges assimilés	-35 768	-37 242	-4
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés			
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilés			
Produits sur opérations de location simple			
Charges sur opérations de location simple			
Revenu des titres à revenu variable	18	58	-69
Commissions (produits)	28 855	28 734	0
Commissions (charges)	-5 037	-5 069	-1
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	92	65	42
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés			
Autres produits d'exploitation bancaire	373	385	-3
Autres charges d'exploitation bancaire	-620	-407	52
Produit net bancaire	64 856	62 919	3
Charges générales d'exploitation	-34 474	-34 339	0
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-1 039	-1 059	-2
Résultat brut d'exploitation	29 343	27 521	7
Coût du risque	-11 749	-3 258	261
Résultat d'exploitation	17 594	24 263	-27
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	61	-20	-405
Résultat courant avant impôt	17 655	24 243	-27
Résultat exceptionnel	13	49	-73
Impôts sur les bénéfices	-6 408	-8 609	-26
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées	-4 140	-5 038	-18
Résultat net	7 120	10 645	-33

### III. Affectation du résultat

La répartition du résultat de 2009 se décompose ainsi :

- Réserves et report à nouveau : 6 137k€
- Intérêts de parts B : 983 k€

### IV. Annexes aux comptes annuels au 31/12/2009

Impact de la crise financière

Conformément aux recommandations de transparence financière édictées par le Groupe de Travail associant le Secrétariat Général de la Commission Bancaire, la Fédération Bancaire Française et l'Autorité des Marchés Financiers, le Crédit Mutuel Antilles-Guyane confirme qu'il ne détient ni ne présente aucune exposition à des risques sur les produits complexes et illiquides, et n'a donc enregistré aucune perte de valeur sur ce même type de produits.

La Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane est affiliée à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, organe central au sens des dispositions des articles 511-30 et suivants du Code monétaire et financier. L'organe central est chargé de veiller à la cohésion du réseau et de s'assurer du bon fonctionnement des établissements affiliés, en prenant toutes les mesures nécessaires pour garantir leur liquidité et leur solvabilité. Au Crédit Mutuel, ces dispositions se traduisent notamment par l'alimentation, à hauteur de 2% des dépôts, d'un compte ouvert à la Caisse centrale du Crédit Mutuel destiné à garantir, en cas de besoin, la liquidité des affiliés.

#### 1. Principes comptables et méthodes d'évaluation.

Les comptes globalisés qui sont présentés ont été établis conformément aux principes comptables généraux ainsi qu'aux règles édictées, selon le cas, soit par le Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF), soit par le Comité de la réglementation comptable (CRC).

Ils respectent la règle de prudence et les conventions de base concernant :

- La continuité de l'exploitation
- La permanence des méthodes
- L'indépendance des exercices.

La présentation des comptes annuels obéit aux prescriptions du règlement n°2000/03 du Comité de la réglementation comptable.

##### 1. 1 Principes et périmètre de globalisation des comptes

La globalisation des comptes est une opération qui consiste à agréger les comptes individuels des différentes entités du périmètre.

Elle comporte essentiellement comme opérations :

- Le cumul des comptes sociaux individuels,
- L'élimination des opérations réciproques (actif, passif, charges, produits et hors bilan),
- L'élimination des titres de participation et des dividendes perçus entre sociétés incluses dans le périmètre de globalisation.

Les entités qui forment le périmètre de globalisation au 31 décembre 2009 sont :

- La Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane (association loi 1901)
- Vingt Caisses locales (Société Coopérative à Capital Variable)
- La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Antilles-Guyane (Société Coopérative à Capital Variable)

##### 1. 2 Evaluation des créances et dettes

Les créances et dettes sur la clientèle et les établissements de crédit font l'objet d'un suivi attentif, et sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition, s'il est différent de la valeur nominale.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

##### 1. 3 Créances douteuses

Les créances de toute nature sont déclassées en créances douteuses dans les cas suivants :

- En cas de survenance d'une échéance impayée de plus de neuf mois aux collectivités locales, de plus de six mois pour les crédits immobiliers aux acquéreurs de logement, de plus de trois mois pour les autres concours.
- Lorsque la créance présente un caractère contentieux judiciaire (procédures d'alerte, de redressement, de liquidation judiciaire, etc.).
- Lorsque la créance présente d'autres risques de non recouvrement total ou partiel.

Le système de « contagion » est en vigueur dans le groupe, à savoir, la classification en créance douteuse d'un encours accordé à une personne physique ou morale entraîne l'intégralité des engagements sur cette personne vers les rubriques d'encours douteux.

Les créances douteuses font l'objet de provisions pour dépréciations individualisées créance par créance.